AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20231113-2023_11_104-DE
en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_11_104

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 08/11/2023
Date d'affichage : 22/11/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le treize novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline CROSSMAN,
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/11/104 : Convention relative au PIDA avec le prestataire HBG France.

Vu la Circulaire n°80 .268 du 24 juillet 1980 du ministère de l'intérieur et de la décentralisation relative à l'utilisation des explosifs,
Vu l'arrêté interministériel du 21 septembre 1978 relatif à l'utilisation des explosifs pour le déclenchement des avalanches,
Vu les règles provisoires d'emploi et de mise en œuvre d'un hélicoptère pour effectuer les déclenchements préventifs d'avalanche par grenadage du ministère de l'intérieur, Direction de la Sécurité Civile du 7 novembre 1988,

Monsieur le Maire doit charger le prestataire HBG France d'assurer des prestations de transports et de largage d'explosifs dans le cadre du plan PIDA au profit et sur la requête de M. Philippe JANIN responsable sécurité d'ADS.
Monsieur le Maire expose et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention relative au PIDA, à intervenir entre HBG France et la commune de Peisey-Nancroix dans la cadre du PIDA

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la convention relative au PIDA à intervenir avec le prestataire HBG France
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210